



Doc. 13083
22 janvier 2013

Géorgie et Russie: la situation humanitaire dans les régions touchées par la guerre et les conflits

Amendement¹ n° 11

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 7, insérer le paragraphe suivant:

« L'Assemblée parlementaire déplore la situation concernant les lieux de culte des Géorgiens en Abkhazie, Géorgie, et en Ossétie du Sud, Géorgie, qui suscite également de vives préoccupations quant à la situation des monuments du patrimoine culturel dans les zones touchées par la guerre. »

Note explicative

Etant donné qu'il s'agit d'un nouveau développement depuis l'adoption de la dernière Résolution sur les conséquences humanitaires de la guerre, la situation des lieux de culte historiques de la Géorgie dans les zones touchées par la guerre, telle que rapportée par Icomos-Russie et Icomos-Géorgie devrait être dûment mentionnée.

Déposé par:

TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
BACKER Joris, Pays-Bas, ADLE
BARDINA PAU Josep Anton, Andorre, ADLE
BERDZENISHVILI Levan, Géorgie, ADLE
BOKUCHAVA Tinatin, Géorgie, PPE/DC
BROEKERS-KNOL Ankie, Pays-Bas, ADLE
BUGNON André, Suisse, ADLE
CHIKOVANI Irakli, Géorgie, ADLE
HANSON Margus, Estonie, ADLE
JENSEN Michael Aastrup, Danemark, ADLE
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
KHIDASHELI Tinatin, Géorgie, ADLE
LUNDGREN Kerstin, Suède, ADLE
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
WOHLWEND Renate, Liechtenstein, PPE/DC
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2013 - Première partie de session

